



Mairie d'Ussel

République Française

Conseil Municipal du 11 mai 2011

Conseil Municipal du 11 mai 2011

COMPTE-RENDU SUCCINCT

(Les annexes sont consultables sur demande auprès du secrétariat de direction)

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

I - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Jackson ANKRI est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Madame le Maire constate le quorum.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2011

Voir document en annexe.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

III - SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2011

IV - DÉCISIONS DU MAIRE (article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Voir documents en annexe.

V - COMMUNES ASSOCIÉES

VI - FINANCES

1. Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées de la Corrèze - Participation communale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Ussel s'est engagée, par convention en date du 1^{er} juillet 2008 avec l'Etat et le Conseil Général de la Corrèze, à participer au Fonds Commun Logement, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées de la Corrèze.

Cette convention prévoit que la participation financière de la commune est fixée à **5 658 €**, et donne lieu chaque année à un avenant fixant le montant de cette participation.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser :

- à signer l'avenant et,
- à procéder au paiement de cette participation au compte 65738 (Subvention de fonctionnement aux autres organismes publics).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

2. Association Nationale des Elus de la Montagne (A.N.E.M.) - participation communale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Nationale des Elus de la Montagne (A.N.E.M.) appelle sa cotisation au titre de l'année 2011.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la principale mission de l'A.N.E.M., à laquelle la Commune adhère depuis plusieurs années, vise à donner aux collectivités des moyens d'action renforcés face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la montagne. La loi reconnaît une spécificité montagne, un droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de 25 % du territoire français.

Madame le Maire ajoute que cette association regroupe aujourd'hui plus de **4 000** communes, **42** conseils généraux, **12** conseils régionaux, **240** parlementaires (députés et sénateurs). Le nombre et la qualité des adhérents de l'A.N.E.M. lui confèrent une légitimité, par ailleurs reconnue par le gouvernement qui la considère comme un interlocuteur qualifié sur toutes les questions relatives à la montagne ou l'aménagement de son territoire.

La cotisation de l'A.N.E.M. pour l'année 2011 s'élève à **1 494,28 €**.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- à renouveler l'adhésion à l'A.N.E.M. et,
- à procéder au paiement de celle-ci au compte 6281 (concours divers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

3. Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin (F.A.C. Lim.) - participation communale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cet organisme, auquel adhère la commune depuis plusieurs années, contribue au développement des collections et des actions culturelles.

Par ailleurs, Madame le Maire ajoute que la Commune sera régulièrement amenée à emprunter des œuvres au F.A.C.Lim., notamment dans le cadre de l'organisation d'expositions.

Madame le Maire précise que la cotisation au titre de l'année 2011 s'élève à 0,15 € par habitant, soit **1 624,65 €** pour la Commune d'Ussel.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser :

- à renouveler l'adhésion au FACLIM,
- à procéder au paiement de celle-ci au compte 6281 (Concours divers) et,
- à signer toutes les conventions de prêt d'œuvres à intervenir avec cet organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

4. Demandes de subventions

Madame le Maire informe l'assemblée que, comme cela a été indiqué lors du Conseil Municipal du 16 mars 2011 et tel que cela a été acté lors des diverses commissions d'attribution des subventions, certaines associations avaient vu reportée l'attribution de leur subvention :

Domaine social :

- FNATH - Association des accidentés de la vie : 100.00 €
 - Ligue Arc en Ciel Intercommunale du Pays d'Ussel : 150.00 €
 - ARAVIC : 150.00 €
- Total : **400.00 €**

Domaine sportif :

- Ski Club, subvention exceptionnelle : 2 000.00 €
 - Association Intercommunale des Chasseurs : 1 000.00 €
- Total : **3 000.00 €**

Domaine culturel :

- Foyer Rural et Ecole de Bourrée de Davignac : 500.00 €
 - Harmonie Diège et Sarsonne : 7 000.00 €
- Total : **7 500.00 €**

Domaine scolaire :

- Voyage de l'Ecole maternelle Jaloustre : **730.00 €** versé à l'association JASCE Ecole de la Jaloustre
- Voyage de l'Ecole élémentaire Jaloustre : **1 070.00 €** versé à l'association JASCE Ecole de la Jaloustre
- Voyage de l'Ecole maternelle Jean Jaurès : **457.00 €** versé à l'association des parents d'élèves Maternelle Jean Jaurès
- Voyage de l'Ecole élémentaire Jean Jaurès : **1 175.00 €** versé à l'association sportive et culturelle école Jean Jaurès
- Voyage de l'Ecole maternelle de la gare : **457.00 €** versé à l'association Majuscule école de la gare
- Voyage de l'Ecole élémentaire de la gare : **820.00 €** versé à l'association Majuscule école de la gare
- Voyage de l'Ecole maternelle de Grammont : **457.00 €** versé à l'association Coopérative école maternelle de Grammont OCCE 19
- Foyer Socio éducatif de l'EREA de Meymac : **90.00 €** (soit une participation de 30 € / élève, 3 élèves concernés sur le territoire)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution de ces subventions,
- de l'autoriser à procéder au paiement de celles-ci au compte 6574.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

VII - SERVICES TECHNIQUES

5. Enfouissement de lignes de télécommunications et éclairage public déviation RD 1089

Madame le Maire informe le Conseil que les travaux de réalisation de la partie de déviation de la RD 1089 comprise entre le pont sur la Sarsonne et la rue de Bussiertas sont engagés par le Conseil Général.

Dans le cadre des travaux d'accompagnement, il y a lieu de modifier les réseaux secs et l'éclairage public qui se trouvent dans l'emprise de l'extension en largeur.

Le projet de travaux d'enfouissement des lignes est estimé à la somme de **16 800,00 € H. T.** dont **5 040,00 € H.T.** resteraient à la charge de la Commune, déduction faite de la subvention du Syndicat de la Diège.

Le montant des travaux d'éclairage public s'élève à **33 600,00 € H.T.**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver ces travaux, leur coût et leur financement,
- de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec le Syndicat de la Diège,
- de l'autoriser à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être attribuées dans le cadre de cette opération et de réaliser toutes les démarches y afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

6. Prise d'eau sur la Diège - demandes de subventions

Madame le Maire expose que, conformément à ce qui avait été annoncé lors d'une réunion des Conseillers Municipaux à la station de Couzergues, la demande d'autorisation de la prise d'eau sur la Diège a été relancée.

Pour ce faire, le C. P. I. E. (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) et l'hydrogéologue qui étaient intervenus au départ ont été reconduits dans leurs missions.

Pour réaliser cette étude, il y a lieu de déterminer le Débit Moyen Biologique (DMB). Cette opération a été confiée au bureau d'études ASCONIT CONSULTANTS à JOZERAND (63460) pour un montant de 7 000,00 € H.T.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération est éligible aux subventions suivantes :

- 40 % du montant hors taxes de l'opération par le Conseil Général,
- 50 % du montant hors taxes de l'opération par l'Agence de l'Eau.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions, à signer les conventions à intervenir avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, et d'une façon générale tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

7. Travaux d'investissement de voirie 2011 – 2012 – 2013 – Autorisation de signer le marché

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le marché relatif aux travaux d'investissement de voirie 2009 - 2011 étant arrivé à son terme, une nouvelle consultation a été lancée le 18 février 2011 en procédure adaptée.

La durée de ce futur marché est de 36 mois, pour un montant maximum de 1 400 000 € hors taxes annuel, soit en totalité 4 200 000 € hors taxes, montant inférieur au seuil de la procédure formalisée de 4 845 000 € hors taxes.

A l'issue de l'analyse, le groupement SNC EUROVIA-RMCL-FABRE présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Madame le Maire propose de retenir cette offre et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le marché à intervenir et de réaliser toutes les démarches y afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

8. Travaux d'investissement sur réseau d'eau et d'assainissement - lot n° 2 Assainissement - Autorisation de signer le marché

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le marché relatif aux travaux d'investissement sur le réseau d'eau et d'assainissement étant arrivé à son terme, une nouvelle consultation a été lancée le 18 février 2011 en procédure adaptée.

La durée de ce futur marché est de 36 mois, pour un montant maximum de 500 000 € hors taxes annuel, soit en totalité 1 500 000 € hors taxes, montant inférieur au seuil de la procédure formalisée de 4 845 000 € hors taxes.

A l'issue de l'analyse du lot n° 2 - Assainissement, l'entreprise FORCLUM présente l'offre économiquement la plus avantageuse (voir feuille de dépouillement au verso).

Madame le Maire propose de retenir cette offre et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le marché à intervenir et de réaliser toutes les démarches y afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

VIII – URBANISME

9. Mise en vente d'un ensemble immobilier communal à usage professionnel cadastré section AN n°411 et 373 – Zone Artisanale du Mazet (voir document en annexe)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les demandes régulières dont fait l'objet la Commune en provenance d'artisans et d'entrepreneurs en matière de recherche de locaux d'activités.

Madame le Maire rappelle l'existence de l'ensemble immobilier communal bâti et non-bâti à usage professionnel, actuellement vacant, qui abritait jusqu'en janvier 2010 la société ANOVO,

Zone Artisanale du Mazet, au lieu-dit « Grammont-Grand-Nord », composé des parcelles cadastrées section AN n°411 et n°373 d'une superficie totale de 2 224 m² (voir plan en annexe).

Il est envisagé de procéder à la mise en vente de cet ensemble immobilier et de réaliser une publicité pour informer les artisans et entrepreneurs éventuellement intéressés.

Un affichage en Mairie ainsi que sur le site sera réalisé pendant une durée d'un mois et sera complété par une information diffusée dans la presse locale.

Les propositions seront ensuite examinées au regard des critères du prix proposé et du projet présenté.

Le Conseil Municipal sera amené, par la suite, à délibérer sur les conditions et caractéristiques de la cession éventuelle qui pourra être réalisée, en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- de donner son accord sur le principe de cette cession amiable et de procéder à la mise en vente des immeubles cadastrés section AN n°411 et n°373 situés « Zone Artisanale du Mazet » ;
- de solliciter l'avis du service des Domaines concernant l'estimation financière de l'ensemble immobilier en question ;
- de l'autoriser à réaliser une publicité par voie d'affichage en Mairie et sur le site ainsi que par une parution dans la presse locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

IX - AFFAIRES CULTURELLES

10. Création du spectacle « Turbulences et petits détails »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Culture de la Ville d'Ussel a pour projet de participer à la création d'une œuvre théâtrale en partenariat avec la Compagnie « La Chélidoine » - 19200 SAINT-ANGEL, présente toute l'année sur la Commune d'Ussel par le biais d'ateliers.

L'œuvre théâtrale, musicale et dansée serait adaptée d'après un texte de Madame Denise BONAL, comédienne et dramaturge française. Elle serait portée par 30 à 40 artistes, professionnels, amateurs et élèves de l'Ecole Intercommunale de Musique de Haute-Corrèze, mis en scène et dirigés par la compagnie « La Chélidoine ».

Madame le Maire ajoute que cette création théâtrale permettrait d'offrir aux Ussellois une animation culturelle estivale pour tout public. En effet, l'offre de spectacles pendant cette période est peu importante.

Les 8 représentations de cette œuvre se dérouleraient entre le 20 et le 30 juillet 2011, en plein air, dans le Parc du Château de la Diège.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet,
- de l'autoriser à effectuer toutes les demandes de subventions correspondantes,
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

X – MUSEE

11. Exposition « Catherine Chaux, une femme lithographe » - Convention de prêt d'œuvres avec Madame CHAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Musée du Pays d'Ussel organise, dans le cadre du festival « Printemps de Haute Corrèze – Femme », une exposition de lithographies et livres d'artistes prêtés par Madame Catherine CHAUX, artiste peintre lithographe, résidant à SAINT-HILAIRE-PEYROUX (Corrèze).

Madame Catherine Chaux met gratuitement les œuvres à la disposition du musée, elles seront cependant assurées par la Commune.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de prêt avec Madame Catherine Chaux, ainsi que tous les documents afférents à cette exposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

12. Exposition « L'Eglise dans le Bas-Limousin au Moyen Age » - Convention de partenariat avec les Archives départementales de la Corrèze

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Musée du Pays d'Ussel reçoit, du 1^{er} au 30 juin 2011 à la Chapelle des Pénitents, une exposition itinérante intitulée « **L'Eglise dans le Bas-Limousin au Moyen Age** » organisée par le service pédagogique des Archives départementales de la Corrèze.

Cette exposition, destinée à un large public, permet d'accéder aux principales clefs de compréhension du rôle de l'Église et de ses acteurs au sein de la société médiévale, autour d'exemples concrets choisis dans le ressort historique du diocèse de Limoges et plus spécifiquement dans l'étendue de l'actuel département de la Corrèze.

La chapelle des Pénitents, qui abrite les collections d'art religieux du musée du pays d'Ussel, constitue un écrin parfaitement adapté à la présentation de cette exposition qui ne comprend pas elle-même de documents originaux.

L'exposition sera montée et démontée par les soins des services des Archives départementales. L'ensemble du matériel est assuré par la ville d'Ussel.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec les Archives départementales de la Corrèze et tous les documents afférents à cette exposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

13. Exposition « 125 ans : Du Kirsch Labounoux à la Gentiane Salers » - Convention de prêt avec La Distillerie de la Salers et des Terres Rouges

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Musée du Pays d'Ussel organise du 8 juin au 15 août 2011 une exposition intitulée « **125 ans : Du Kirsch Labounoux à la gentiane Salers** », en collaboration avec les musées de Tulle et La Distillerie de la Salers et des Terres Rouges.

Cette exposition, pour laquelle le Musée du Pays d'Ussel a prêté des objets, a été présentée au Musée des Armes à Tulle, du 25 novembre 2010 au 4 avril 2011.

Elle comporte des panneaux explicatifs - rédigés par le musée de Tulle - sur l'histoire de l'entreprise, sur la fabrication des liqueurs, sur la diffusion de la marque Labounoux, ainsi que des affiches et de nombreux objets publicitaires.

L'exposition sera transportée par la Société « Distillerie de la Salers et des Terres rouges » qui en est propriétaire. Elle sera cependant assurée par la Ville d'Ussel pour le montage, le démontage et la durée de l'exposition.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de prêt avec La Distillerie de la Salers et des Terres Rouges ainsi que tous les documents afférents à cette exposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

14. Convention tripartite avec la Bibliothèque Francophone Multimédia (B.F.M.) de Limoges et le Service Commun de la documentation de l'Université de Limoges

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Musée du Pays d'Ussel a la possibilité de participer à la **Bibliothèque numérique du Limousin** qui se met en place à la B.F.M. de Limoges.

Son but est de proposer un catalogue collectif des bibliothèques du Limousin et de mettre en ligne les collections numérisées des bibliothèques du Limousin et d'autres établissements associés comme le Musée du Pays d'Ussel.

Ainsi, le livre d'heures qui vient d'être numérisé pourra être accessible par le portail régional des bibliothèques du Limousin, ce qui augmente sa visibilité à la fois auprès du grand public et auprès d'un public spécialisé de chercheurs et d'étudiants.

A cette fin, la ville doit signer une convention tripartite avec la B.F.M. de Limoges et le Service commun de la documentation de l'Université de Limoges.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention tripartite avec la B.F.M. et le Service commun de la documentation de l'Université de Limoges, ainsi que tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

XI - AFFAIRES GENERALES

15. Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) - remplacement d'un des membres

- vu la délibération du Conseil Municipal d'Ussel en date du 16 mars 2008, ayant pour objet la composition des commissions, délégations et représentations municipales, dont la C.C.S.P.L. ;

- vu la délibération du Conseil Municipal d'Ussel en date du 15 avril 2008, modifiant sa composition, remplaçant Monsieur Frank LANIER par Monsieur Gilles CHAZAL et ajoutant deux autres membres : l'Association Force Ouvrière des consommateurs représentée par Monsieur Michel CHASSAGNAT et l'Union Locale C.G.T., représentée par Monsieur Etienne BAILLON ;

- vu la délibération n° 2010-05-002 du Conseil Municipal d'Ussel en date du 31 mai 2010, modifiant la délibération du 15 avril 2008 et désignant Monsieur Didier LHEUREUX comme nouveau représentant de l'association Force Ouvrière des Consommateurs, le précédent ayant quitté Ussel ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, parmi les deux associations participant aux travaux de cette commission, l'Union Locale C.G.T. était représentée par Monsieur Étienne BAILLON, domicilié 35 route du Maschat à Ussel.

Monsieur BAILLON ayant quitté USSEL et afin de compléter ladite commission, Madame le Maire a repris contact avec cette association. Par courrier du 13 avril 2011, cette dernière a désigné Madame Isabelle BUSSMANN, demeurant 4 rue du Champ Martel à USSEL.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette proposition et de modifier les délibérations susvisées en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

XII - SPORT - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - AGENDA 21

16. Bar-restaurant de Ponty - Attribution de la Délégation de Service Public (D.S.P.) (voir document en annexe n° 4)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bar-restaurant de Ponty a fait l'objet de travaux de rénovation. Afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de ce service public, la Commune a décidé d'en confier la gestion à un exploitant privé. Un appel public à candidature a été lancé.

Deux candidats ont présenté une offre. Madame le Maire propose de retenir celle de Monsieur Philippe CASANO, domicilié au bar restaurant de Ponty - 19200 USSEL.

Le contrat d'affermage (voir annexe) qui confie l'exploitation du bar-restaurant au délégataire, à ses risques et périls, serait conclu pour une durée de 6 ans, moyennant un loyer mensuel de **500,00 €** la première année, révisable annuellement au vu du compte d'exploitation.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de contrat joint en annexe,
- de l'autoriser à signer ce contrat liant la Commune d'Ussel à Monsieur Philippe CASANO,
- d'approuver les tarifs que les usagers devront verser au délégataire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (21 voix pour et 7 voix contre), adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

XIII - RESSOURCES HUMAINES

17. Mise à jour du tableau des effectifs de la Commune

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de substituer à l'ancien, le tableau des effectifs mis à jour ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/05/2011 (dont service des eaux et service de l'assainissement)

A l'intérieur de chaque cadre d'emplois, les postes peuvent être occupés par tout membre du cadre d'emplois. Sauf précision contraire, il s'agit d'emploi à temps complet.

		<u>Nbre de postes budgétaires</u>	<u>Nbre de postes pourvu</u>	<u>Nbre de poste non pourvus</u>
<u>TOTAL TOUS EMPLOIS CONFONDUS</u>	Temps complet	166	164	2
	Temps non complet	21	21	0
<u>I. Filière administrative</u>	Temps complet	30	30	0
	Temps non complet	3	3	0
1°) <u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</u>				
- Attaché, attaché principal.		4	2	0
- Agent non titulaire (article 3 alinéa1)			2	
- Agent non titulaire (article 3 alinéa 5 et7)		1	1	0
2°) <u>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</u>				
- Rédacteur, rédacteur principal, rédacteur chef		6	5	0
- Agent non titulaire (article 3 alinéa1)			1	
3°) <u>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</u>				
- Adjoint administratif territorial de 2ème classe, adjoint administratif territorial de 1ère classe, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		19	19	0
- Idem - à temps non complet 03/35 ^{ème}		2	2	0
- Idem - à temps non complet 30/35 ^{ème}		1	1	0

II. Filière technique	Temps complet	97	97	0
	Temps non complet	8	8	0
1°) <u>Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</u> - Ingénieur subdivisionnaire, ingénieur principal, ingénieur en chef		1	1	0
2°) <u>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux.</u> - Technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe Agent non titulaire (article 3 alinéa 1)		6	5 1	0
4°) <u>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</u> - Agent de maîtrise, agent de maîtrise qualifié, agent de maîtrise principal		7	7	0
5°) <u>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</u> - Adjoint technique territorial de 2ème classe, adjoint technique territorial de 1ère classe, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe		83	83	0
- Idem - à temps non complet 30/35 ^{ème}		1	1	0
- Idem - à temps non complet 28/35 ^{ème}		2	2	0
- Idem - à temps non complet 17,5/35 ^{ème}		0	0	0
- Idem - à temps non complet 20/35 ^{ème}		2	2	0
- Idem - à temps non complet 22/35 ^{ème}		1	1	0
- Idem - à temps non complet 08/35 ^{ème}		1	1	0
- Idem - à temps non complet 23,5/35 ^{ème}		1	1	0
III. Filière police municipale.	Temps complet	0	0	0
1°) <u>Cadre d'emploi des gardes champêtre</u> - Garde champêtre, garde champêtre principal		0	0	0
IV. Filière culturelle	Temps complet	2	2	0
1°) <u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine</u> - Attaché territorial du patrimoine et Attaché principal Agent non titulaire (article 3 alinéa 5 et 7)		0 1	0 1	0 0
2°) <u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine</u> - Assistant qualifié de 2ème classe, assistant qualifié de 1ère classe, assistant qualifié hors classe		1	1	0
3°) <u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique</u> - Assistant d'enseignement artistique		0	0	0

<u>V. Filière sportive</u>		Temps complet	6	6	0
1°) <u>Cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives</u> - Conseiller et conseiller principal			1	1	0
2°) <u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u> - Educateur 2ème classe, éducateur 1ère classe, éducateur hors classe			5	5	0
<u>VI. Filière animation</u>		Temps complet	13	13	0
		Temps non complet	10	10	0
1°) <u>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux</u> - Animateur, animateur principal, animateur chef			2	2	0
2°) <u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation</u> - Adjoint territorial d'animation de 2ème classe, adjoint territorial d'animation de 1ère classe, adjoint territorial principal d'animation de 2ème classe, adjoint territorial principal d'animation de 1ère classe			11	11	0
- Idem - à tps non complet 28/35 ^{ème}			4	4	0
- Idem - à tps non complet 26,5/35 ^{ème}			1	1	0
- Idem - à tps non complet 25/35 ^{ème}			1	1	0
- Idem - à tps non complet 24/35 ^{ème}			1	1	0
- Idem - à tps non complet 22/35 ^{ème}			1	1	0
- Idem - à tps non complet 17,5/35 ^{ème}			2	2	0
<u>VII. Filière Secteur Social</u>		Temps complet	11	9	2
1°) <u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs</u> - Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif principal			1	1	0
2°) <u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants</u> - Educateur de jeunes enfants, éducateurs principal, chef			1	1	0
3°) <u>Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</u> - A.S.E.M. 1ère cl, ppal de 2ème, ppal de 1ère			9	7	2
<u>VIII. Filière Médico-Sociale</u>		Temps complet	7	7	0
1°) <u>Cadre d'emplois des puéricultrices cadres territoriaux de santé</u>					

- Puéricultrice cadre de santé, cadre supérieur de santé	2	2	0
2°) <u>Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux</u>			
- Auxiliaire de puériculture, auxiliaire de puériculture de 1ère classe, auxiliaire de puériculture de 2ème classe, auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe <i>Agent non titulaire (article 3 alinéa 1)</i>	5	3 2	0

Agents non titulaires	Nbre / Catégorie	Secteur	Indice	Motif
Collaborateur de cabinet	1 / A	CAB	IB 542	Art 110

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition sus-citée.

**Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011
Affiché le : 17 mai 2011**

XIV – VŒUX ET MOTIONS

18. Motion de soutien aux sapeurs-pompiers de la correze contre le projet H24

Les sapeurs-pompiers de la Corrèze ont alerté tous les maires du département concernant la mise en place du projet H24 qui viserait, moyennant indemnisation par la C.P.A.M., à confier à des ambulanciers privés des missions jusqu'alors dévolues au Service Départemental d'Intervention de Secours et d'Incendie, professionnel du secours.

Les ambulanciers, seraient formés à identifier la détresse vitale, à la prendre en charge. Ils pourraient procéder à des ouvertures de portes, leurs ambulances seraient équipées pour répondre à l'urgence.

Considérant que l'action menée par les sapeurs-pompiers vise à l'égalité des citoyens dans la qualité des secours en tout point du territoire, que leurs missions doivent restées au sein du service public,

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le mercredi 11 mai 2011, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Mmes Françoise BEZIAT, Michèle GONDON, Mady JUNISSON et MM. Christian DUBOIS, Roger FAUGERON ne prenant pas part au vote) :

- Soutient le mouvement des sapeurs-pompiers et demande de faire annuler le « H24 » afin de redonner aux sapeurs pompiers volontaires, professionnels, la place qui doit être la leur dans le dispositif des secours d'urgence, à savoir la première place.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

19. Motion contre le projet de cadencement des trains Limoges-Ussel

La S.N.C.F. envisage le cadencement des trains sur un certain nombre de relations à partir du mois de décembre 2011.

Ce cadencement prévoit vingt trains par jour entre Limoges et Eymoutiers mais se fait au détriment de la Haute-Corrèze avec la suppression de nombreux trains.

Après la suppression des trains par Montluçon et Clermont, il deviendra impossible de revenir de Paris.

Principaux trains supprimés

Limoges départ 13 h 14 → Ussel 15 h 15 ce train donnait la correspondance de Paris (10 h 18) ou Bordeaux,

Limoges départ 17 h 22 → Ussel 19 h 30 ce train donnait la correspondance de Paris (13 h 52),

Limoges départ 20 h 46 → Ussel 22 h 40 ce train donnait la correspondance de Paris (17 h 31),

Le train Ussel → Clermont de 8 h 11 avec correspondance sur Paris est également supprimé.

Aucun train Limoges → Ussel entre 10 h 00 et 18 h 00.

Il restera en relation avec correspondance **Paris (6 h 38)** → Ussel (12 h 13) 5 jours par semaine avec 10 mn d'attente à Limoges, rien samedi et dimanche.

Et la dernière relation de la journée **Paris (13 h 53)** → Ussel (20 h 13) sans véritable correspondance avec **1 h 10 d'attente** à Limoges.

Ceci aura des conséquences catastrophiques pour toutes les communes de Haute-Corrèze, dirigeants d'entreprises, scolaires, personnes âgées, travailleurs, touristes, familles, déplacements de santé. C'est toute l'économie qui sera touchée.

Le Conseil municipal d'Ussel réuni en séance ordinaire le mercredi 11 mai 2011, à l'unanimité,

- Demande à la Direction de la SNCF de revoir son projet de cadencement des trains et de laisser en place les horaires existants afin de ne pas enclaver notre territoire et

permettre à nos concitoyens une ouverture maximale sur l'extérieur,

- Soutient les personnels des actifs et retraités de la SNCF pour la sauvegarde de notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 mai 2011

Affiché le : 17 mai 2011

XV – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est débattue par le Conseil Municipal.

XVII - COMMUNICATIONS DE MADAME LE MAIRE

20. Recrutements intervenus depuis le dernier Conseil Municipal dans les services de la Commune (dont services des Eaux et de l'Assainissement)

Date recrutement	Grade	Service	Statut
01/05/2011	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Ressources Humaines	Stagiaire

21. Prochaine séance du Conseil Municipal :

Le prochain Conseil Municipal sera avancé au **27 juin 2011**, car des décisions importantes doivent être prises.

Madame le Maire lève la séance à 21 h 45.

Fait et affiché en Mairie d'Ussel le 19 mai 2011

Le Maire,

Martine LECLERC